

<http://ugtg.org/spip.php?article1452>



Les syndicalites ne sont pas des criminels ! : Intervention d'Elie Domota à la Bourse du travail sur la répression en



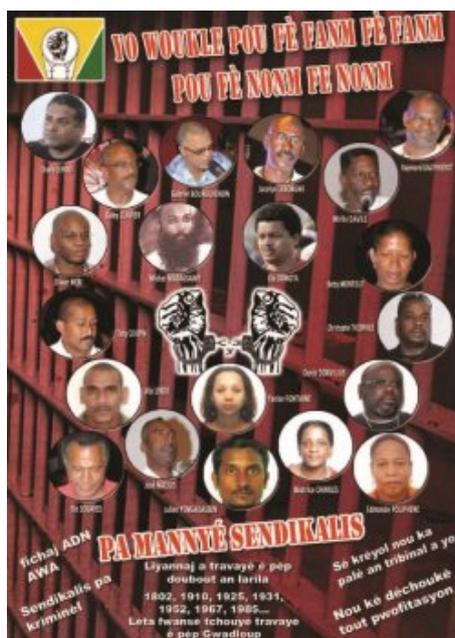
Guadeloupe

Date de mise en ligne mardi 7 juin 2011

Date de publication juin 2011

- Actualité -

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés



Lundi 06 Juin 2011 : Intervention d'Elie DOMOTA à la Bourse du travail sur la répression et la situation en Guadeloupe.

Où, deux ans après la grève générale de 44 jours, une vague de répression s'abat sur les responsables et les militants de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG), tandis que l'Etat français et le patronat refusent de mettre en oeuvre les « Accords Jacques BINO », signés avec le LKP à l'issue de la grève de 2009. Une répression antisyndicale d'une brutalité sans précédent qui contrevient aux conventions de l'OIT garantissant le libre exercice du droit syndical et que l'Etat français a ratifiées.

De retour de la « [Rencontre en défense des conventions de l'OIT et de l'indépendance des organisations syndicales](#) » (Genève 4-5 juin), à l'initiative de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples [1], Elie DOMOTA, secrétaire général de l'UGTG et porte-parole du LKP a pris la parole le lundi 6 juin, aux côtés de militants ouvriers français, de membres de la diaspora, et de Maître Hélène Carrera-Rubinstein, avocate honoraire et membre du bureau du Comité international contre la répression (Cicr), qui était présente au procès du 20 mai.

Il s'agissait, après Genève, de faire part au mouvement ouvrier et démocratique international des luttes et de la farouche répression s'abattant sur les militants syndicats du LKP et de l'UGTG (une trentaine de camarades poursuivis par la justice coloniale) ; et d'en appeler à la solidarité des travailleurs (français, kanaks, réunionnais, guadeloupéens, martiniquais...) vivant en France.

La vidéo de son intervention (environ 50 mn) :

[Les syndicalistes ne sont pas des criminels... by UGTG](#)

[1] Lire [ICI](#), la résolution adoptée par les délégués lors de cette conférence